

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	5

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration),
Madame Chahrazad ALLAM, Madame Anne BOUCARD, Madame Suzanne
BROLLY, Monsieur Bernard MATTER

Absents et excusés : Monsieur Antoine BREINING (procuration à Monsieur Bernard MATTER),
Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance),
Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur
Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement) et
Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Vu l'avis de France Domaine du 7/10/2025,
Délibère :

**B/2025/070 : Oberschaeffolsheim - 57 rue de la Mairie : Acquisition de 19 logements en
VEFA. Autorisation d'acquisitione**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition en vente l'état futur d'achèvement auprès du promoteur
Axxess-Promotion, ou toute autre société qui s'y substituerait, d'un bien constitué de
19 logements et 19 places de stationnement, situé 57 rue de la Mairie à Oberschaeffolsheim,
pour un prix d'acquisition total de **3 081 335,00 € HT**, qui se décompose comme suit :
 - Pour les 4 logements PLAI y compris 4 places de stationnement :
186,08 m² SHAB x 2 500 € HT, soit 465 200,00 € HT (TVA 5,5 %)
 - Pour les 6 logements PLUS y compris 6 places de stationnement :
323,16 m² SHAB x 2 500 € HT, soit 807 900,00 € HT (TVA 10 %)
 - Pour les 9 logements en PLI y compris 9 places de stationnement :
556,38 m² SHAB x 3 250 € HT, soit 1 808 235,00 € HT (TVA 10 %)

Les études étant en cours, sur une base de 1 065,62 m² habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme